



**SEINE-MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°76-2022-103

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2022

# Sommaire

## **Le Volcan - Scène nationale du Havre / Secrétariat de direction**

76-2022-05-06-00010 - LE VOLCAN CA 02.12.21- 2021-12 APPEL PUBLIC A  
CANDIDATURE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DIRECTRICE (40 pages)

Page 3

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2022-05-06-00010

LE VOLCAN CA 02.12.21- 2021-12 APPEL PUBLIC A  
CANDIDATURE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR  
DIRECTRICE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Etablissement Public de Coopération Culturelle**  
**Le VOLCAN - Séance du 2 décembre 2021**

**N°2021.12 :**

**EPCC LE VOLCAN : Appel public à candidature pour le poste de Directeur-trice :  
Note d'orientation**

- Conformément aux statuts de l'EPCC Le Volcan, le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur la procédure d'appel public à candidature, en vue de la nomination du / de la prochain.e directeur/trice du Volcan.

Dans ce cadre, et après avoir pris connaissance de la note d'orientation jointe à la présente délibération,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

**VU** le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**-d'adopter la note d'orientation jointe à la présente délibération qui permettra aux candidates et candidats sélectionnés de rédiger leur projet artistique, culturel et d'établissement pour l'EPCC Le Volcan.**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

**Edouard Philippe**  
**Président**

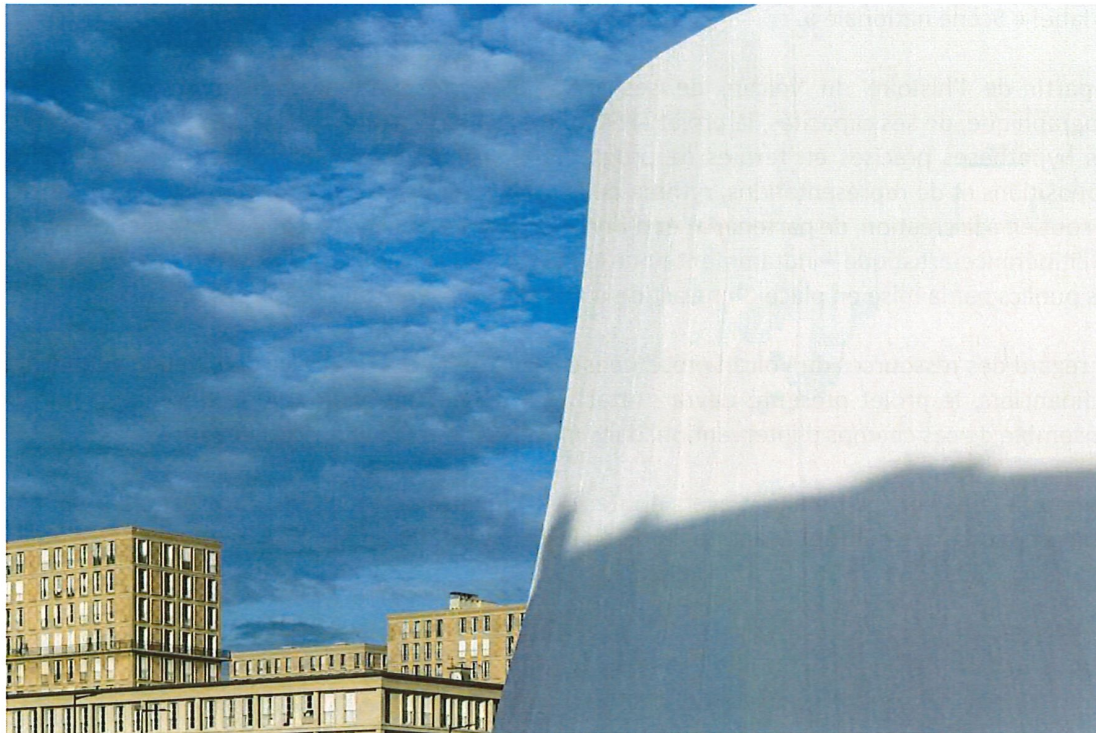




*Antoine*

# NOTE D'ORIENTATION

Le Volcan, Scène nationale du Havre



Décembre 2021

**LE VOLCAN EPCC**

Espace Oscar Niemeyer  
B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX  
Tél. : 02 35 19 10 10  
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

## PRÉAMBULE

Ce document vise à préciser les enjeux des missions confiées à la Scène nationale Le Volcan par ses partenaires publics, dans le cadre du recrutement de sa nouvelle direction.

**Il servira de base à l'élaboration du projet artistique et culturel et d'établissement présenté par les candidat.es présélectionné.es à la direction de la structure.**

L'Etat, Ministère de la Culture – Direction générale de la création artistique – Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, la Ville du Havre, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime, ont établi conjointement ce document pour préciser leurs attentes dans le cadre du recrutement de la nouvelle direction.

Au plus tard, six mois après sa prise de fonction et à l'épreuve du réel, le ou la candidat.e retenu.e devra conclure avec les partenaires de la structure une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) sur la base de son projet, de la présente note d'orientation ainsi que du cahier des missions et des charges du label « Scène nationale ».

À partir de l'histoire du Volcan, de ses spécificités, de son environnement, de sa situation géographique, de ses capacités, le projet artistique et culturel pluridisciplinaire développé soumettra des hypothèses précises en termes de programmation (équilibre dans les disciplines, nombre de propositions et de représentations, rythme de la saison, séries...), de production de spectacle vivant, de soutien à la création, de partenariat et d'irrigation territoriale en veillant à développer ce qui relève de l'itinérance artistique – notamment pour le Festival Ad Hoc, d'élargissement et de diversification des publics par la mise en place d'une action culturelle innovante et de proximité.

Au regard des ressources du Volcan présentées dans cette note et dans les documents administratifs et financiers, le projet présenté devra s'attacher à définir une politique de développement pour l'ensemble de ces champs d'intervention, dans un véritable souci pluridisciplinaire.

Il prendra aussi en compte à travers toutes les dimensions précitées, la création d'un nouvel équipement dans le quartier Mont Gaillard de la ville (se référer à l'ANNEXE 5).

## I. PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DES CANDIDAT.E.S

Le projet artistique détaille la ligne éditoriale de la programmation dans et hors-les-murs en précisant la répartition entre les disciplines et les esthétiques défendues, les volumes, le rythme, les temps forts éventuels.

Il présente précisément les modalités de soutien aux artistes (associations éventuelles, commandes, productions, résidences, projets participatifs...) en énonçant explicitement les partenariats locaux, régionaux, nationaux et internationaux envisagés.

Il précise les modalités d'aide à la diffusion d'artistes de Normandie, notamment en inscrivant son action dans des partenariats avec les réseaux de création et de diffusion tant en France et à l'étranger. Il prend en compte la nécessité de faciliter l'émergence de jeunes artistes en accompagnant leur professionnalisation.

1. **Le développement d'échanges avec diverses structures artistiques et culturelles** du territoire havrais et de la Région Normandie est un axe important de l'EPCC qui doit s'appuyer sur une connaissance approfondie des réseaux. Ce travail, bien entamé, devra se poursuivre afin de faciliter, entre autres, la diffusion des artistes de Normandie.
2. **Le développement et le renouvellement des publics** : programme d'éducation artistique et d'action culturelle (activités en direction des publics, notamment de l'enfance et la jeunesse jusqu'à la vie étudiante), pratique en amateur, professionnalisation, formes innovantes de médiation et de communication, notamment par le numérique, et de création contextuelle, in situ...
3. **Le positionnement de la scène nationale dans son environnement** local, régional, national, international (partenariats, collaborations, inscription dans les réseaux, ...). Sur ce plan, le ou la candidat.e doit prendre en compte les collaborations essentielles à mettre en œuvre au sein de la ville, de la métropole, du département, de la région et ce pour chacun des domaines d'intervention du Volcan mais aussi énoncer l'ambition nationale et internationale, notamment européenne, envisagée pour la structure.
4. **Les moyens nécessaires à la réalisation du projet** (personnels, locaux, budget...). Ce volet présente le modèle économique et l'approche managériale proposés. Les candidat.es exposeront les évolutions budgétaires induites par leur projet (entrées de nouveaux partenaires publics et/ou privés au sein de l'EPCC, à l'instar du cercle des entreprises déjà créé) à l'appui d'une analyse de la situation constatée, leurs propositions de diversification budgétaire, en particulier en ce qui concerne les ressources propres, et autant que possible, les perspectives en matière d'organisation des ressources humaines. Ce volet doit prendre en compte la préfiguration et l'ouverture du nouvel équipement de la scène nationale.



## II. PRESENTATION ET MISSIONS DE LA SCENE NATIONALE LE VOLCAN

### 1. Les missions générales

Il convient de se référer au **décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques** et à **l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges, relatif au label « Scène nationale »** ainsi que par la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques.

Le label « Scène nationale » confère au Volcan une mission artistique et culturelle d'intérêt général en vue de :

- S'affirmer comme un lieu pluridisciplinaire d'accès à l'actualité de la création artistique de référence nationale et internationale, à ses principaux courants comme à ses approches les plus singulières ;
- Accompagner les artistes dans leur travail de création en leur offrant des moyens techniques et financiers ainsi que des occasions de développer des projets artistiques en lien avec la population ;
- Participer dans son aire d'implantation à une action d'éducation artistique et de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique avec une visée de démocratisation culturelle ;
- S'inscrire dans les réseaux de création et de diffusion nationaux et internationaux pour faciliter la circulation des œuvres et jouer un rôle de conseil auprès des professionnels.

La directrice ou le directeur assume la direction générale de l'EPCC Le Volcan, Scène nationale, dans le cadre défini par les textes relatifs aux labels du spectacle vivant et conformément à la législation et aux statuts de l'EPCC.

Selon les statuts de l'EPCC, elle ou il dispose dès son entrée en fonction d'une délégation de pouvoir nécessaire au pilotage de son projet, telle que défini dans les statuts et selon les dispositions validées en Conseil d'administration.

### 2. La responsabilité artistique et culturelle de la direction

La directrice ou le directeur est pleinement responsable de la conduite et de la réalisation de son projet. Cette responsabilité implique nécessairement une autonomie de la décision artistique, définie statutairement. Elle ou il élabore et met en œuvre le projet artistique et culturel de l'établissement et rend compte de son exécution auprès du Conseil d'administration. Elle ou il assure la programmation de l'activité artistique et culturelle de l'établissement. Cette programmation pluridisciplinaire doit mettre en valeur la diversité de la création artistique contemporaine dans tous les domaines du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts du cirque, objets et marionnettes...) et des arts visuels ; d'une politique de soutien et d'accompagnement aux artistes favorisant leur travail de création et une large diffusion de leurs œuvres, avec une attention particulière aux compagnies régionales - notamment en lien avec les autres partenaires régionaux dans le domaine – aux artistes émergents et

à ceux dont les œuvres s'adressent à l'enfance et la jeunesse ; d'une politique de résidences d'artistes, de partenariat et/ou de compagnonnage, avec une attention particulière portée aux artistes de la région, permettant de renforcer une permanence artistique sur le territoire et d'accompagner le renouvellement générationnel.

Ce projet d'orientation artistique et culturelle de la direction est adopté par les partenaires publics à l'occasion de sa désignation. Il sert de référence pour l'élaboration de la convention multipartite d'objectifs entre ceux-ci et l'établissement, définissant des objectifs précis.

Un bilan annuel d'activité est établi dans des cadres permettant aux partenaires publics d'apprécier la mise en œuvre des objectifs de la convention et d'opérer un suivi au niveau national de l'ensemble des établissements du réseau des Scènes nationales.

L'évaluation des résultats obtenus sur la durée du mandat de la convention d'objectifs est assurée par chaque signataire de celui-ci préalablement à son échéance et à toute décision sur son éventuel renouvellement. Basée sur un document bilan réalisé par la directrice ou le directeur, pour chacun des objectifs visés avec des indicateurs propres aux scènes nationales, l'évaluation peut faire l'objet, si nécessaire, d'une mission d'inspection du Ministère de la culture et de la communication. Elle doit permettre aux partenaires d'estimer s'il y a lieu de confier ou non une nouvelle convention d'objectifs et de moyens à la direction en place.

### 3. La responsabilité de gestionnaire et de management de la direction

Les décisions artistiques, sociales et techniques sont prises dans le souci de maîtriser les coûts d'accueil, de production et de gestion dans le plus juste rapport aux objectifs artistiques et culturels. Dans la gestion de l'entreprise et les arbitrages budgétaires internes, **la priorité doit être donnée à la valorisation du budget artistique et aux dépenses directement liées à la diffusion, à la production et aux activités en direction des publics.**

En qualité d'ordonnateur, l'équilibre de la gestion est une obligation pour les responsables d'une institution artistique et culturelle comme Le Volcan. Il doit être absolument réalisé au terme de chaque exercice.

Par ailleurs, en qualité d'ordonnatrice/teur de l'établissement public de coopération culturelle, elle / il sera responsable des ressources humaines, et de la gestion financière, administrative, juridique et représenter l'EPPC lors d'éventuelles actions en justice.

A travers sa mission de management, elle / il prêtera attention aux questions de bien-être au travail et veillera au dialogue régulier et constructif avec les instances représentatives du personnel.

L'ensemble des missions précitées s'accomplissent en tenant compte des enjeux actuels et particuliers de la mise en œuvre du projet du Volcan, notamment concernant la diversité, au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics ; et la prise en compte les enjeux démocratiques et environnementaux auxquels font face les institutions culturelles ;

**Le mandat de la directrice ou du directeur s'effectue sur la durée du contrat. La durée du premier mandat est de 4 ans. Le mandat pourra, le cas échéant, être renouvelé après évaluation pour une durée de 3 ans. La procédure de renouvellement du mandat de direction est décrite dans le règlement intérieur du conseil d'administration.**

#### 4. Présentation de l'équipement

**Labellisé Scène nationale en 1991**, Le Volcan est un Etablissement Public de Coopération Culturelle situé au Havre, qui déploie ses activités sur le territoire havrais, soit un ensemble de 270 000 habitants. La Scène nationale joue un rôle moteur en matière de diffusion, de création dans le domaine du spectacle vivant. Inscrite géographiquement et culturellement dans l'espace havrais, la Scène nationale est fondée à développer des échanges notamment avec les partenaires artistiques et culturels locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Par sa dimension architecturale et ses moyens, Le Volcan se situe dans le cercle des dix scènes bénéficiant des budgets les plus élevés des 76 établissements constituant ce réseau. Dans un contexte entravé, il a fêté ses 60 ans en 2020.

Soutenu par ses partenaires publics, la Ville du Havre, la Drac Normandie – Ministère de la Culture, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, l'EPCC dispose d'outils performants de travail et d'accueil des artistes et des publics.

Après une période de travaux et de transformation, Le Volcan rouvre en 2015 dans une nouvelle configuration avec les espaces suivants :

- Une grande salle d'une capacité de 800 places, en configuration frontale, prévue pour accueillir de grandes formes théâtrales, musicales, circassiennes, etc.
- Une petite salle comprenant 125 places,
- Un espace foyer bar, le Fitz,
- Des bureaux, accueillant une partie de l'équipe administrative, situés à proximité de l'établissement,
- Deux appartements en location à destination de l'accueil des artistes et compagnies.

L'EPCC, au-delà des missions propres d'une Scène nationale, gère la totalité de l'ensemble immobilier à l'appui d'une convention de mise à disposition du bâtiment par son propriétaire la Ville du Havre (dans les annexes du dossier)

**La réalisation d'un second équipement est en cours de réflexion. Une étude de faisabilité a débuté pour son aménagement dans le Quartier de Mont Gaillard. Il représentera un nouvel outil de déploiement du projet de l'établissement et de lien avec le territoire (Présentation en ANNEXE 5).**



### III. LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'EPCC LE VOLCAN

#### 1. La programmation pluridisciplinaire et le soutien à la création et aux artistes

Comme lieu de référence nationale et internationale en faveur de la création contemporaine, il s'agit en premier lieu de témoigner des démarches et recherches artistiques d'aujourd'hui tout en valorisant les formes vivantes du répertoire, y compris celles relatives au patrimoine culturel immatériel.

En ce sens est attendue une programmation pluridisciplinaire ouverte et attentive aux différentes disciplines du spectacle vivant et des arts visuels, mise en œuvre en complémentarité avec les autres structures nationales et régionales.

Le volcan s'efforcera de présenter des séries pour certains spectacles afin de permettre à ses propositions artistiques de rencontrer un public élargi.

- **Théâtre** : établissement emblématique à l'échelle régionale avec une capacité et des moyens importants pour produire, coproduire et diffuser des œuvres théâtrales de haut niveau, le Volcan présentera un panorama élargi de la création contemporaine nationale et internationale : textes de répertoire revisités par des metteurs en scène contemporains, textes d'auteurs vivants, théâtre de marionnettes et d'objets, écritures de plateau, théâtre gestuel, documentaire, ...
- **Musique** : les propositions dans ce domaine pourront s'appuyer sur l'outil exceptionnel représenté par la grande salle du Volcan. La programmation musicale de l'établissement devra refléter une diversité d'esthétiques en s'inscrivant en complémentarité des autres structures normandes (l'Opéra de Rouen, le Théâtre de Caen, les conservatoires, les SMAC...).
- **Danse & cirque** : des partenariats forts devront être trouvés en lien avec le Phare, CCN du Havre ainsi qu'avec les principaux acteurs présents sur le territoire. Ces partenariats pourront s'appuyer sur les acteurs et les événements incontournables de la région comme le festival SPRING et les dispositifs autour des écritures scénographiques qui lient artistes du cirque et auteurs dramatiques.
- **Enfance, jeunesse, famille** : il est attendu par les partenaires un engagement en faveur des spectacles pour l'enfance et la jeunesse s'inscrivant notamment dans le cadre du temps fort Ad-hoc festival. Le projet artistique et la programmation devront mettre en exergue la stratégie des candidat(e)s concernant les spectacles à destination de la jeunesse dans un souci aussi de liens intergénérationnels. Il s'agira aussi de prendre en compte l'existence de trois scènes conventionnées d'intérêt national « Art, enfance, jeunesse » sur le territoire régional.
- **Le hors les murs** : les actions ont vocation à se développer sur le territoire havrais afin de toucher les publics les plus éloignés de la culture. A ce titre, La Ville du Havre, soutenue par l'ensemble des partenaires institutionnels, porte une manifestation emblématique invitant à investir l'espace public : UN ETE AU HAVRE. Cette dimension « espace public » est aussi une des missions que s'est fixée la nouvelle direction du CCN LE PHARE et du nouveau projet d'établissement des théâtres de la ville. La future direction du Volcan sera attendue sur les coopérations dans ce domaine.

Le projet attendu devra être particulièrement attentif à l'accompagnement des artistes. L'enjeu de la présence artistique, constitue un élément déterminant de cette scène nationale. Le projet présenté devra donc garantir une présence artistique forte au sein de l'Etablissement et sur le territoire permettant la rencontre avec les populations, dont les modalités sont laissées à l'appréciation des candidat.es qui devront les exposer précisément.



Le Volcan aura la charge de mettre en œuvre un projet artistique et culturel prenant en compte ces aspects :

- Articuler les logiques de diffusion avec un soutien à la production artistique (apport en industrie et numéraire),
- Développer les partenariats avec les structures de production et de diffusion aux plans local, régional et international et ce, en faveur de la création artistique ;
- Développer les productions déléguées (selon les moyens et outils disponibles) avec les compagnies du territoire ou hors région (le projet doit expliquer le choix des artistes soutenus, les modalités de soutien et de partenariats envisagés) ;
- Proposer une articulation des différents types d'accompagnement des artistes, en tenant compte des ressources présentes sur le territoire et des accompagnements déjà proposés par d'autres structures du territoire ;
- Mettre en place une politique de résidence et d'association avec des artistes professionnels qui permettent une présence régulière (le projet doit expliquer le choix des artistes soutenus, les modalités de soutien et de partenariats envisagés) ;
- Construire un dialogue actif avec les équipes artistiques de la région ou hors région ;

Par ailleurs, le Théâtre des Bains Douches est jusqu'alors le partenaire privilégié de la scène nationale et assume la fonction de lien à l'émergence et l'accompagnement des jeunes compagnies. La volonté de poursuivre ce partenariat et les modalités sera à préciser par le ou la candidat.e.

Les grandes lignes directrices en termes de production et notamment de production déléguée en faveur d'équipes d'importance nationale et internationale, le soutien aux équipes inscrites sur le territoire régional, ainsi qu'un accompagnement marqué des artistes émergents et un appui à leur structuration, devront apparaître clairement.

Outre la présentation de cette stratégie de production, accompagnement, diffusion (contenu, nombre de propositions), il conviendra de préciser les rythmes de la saison ainsi que les objectifs (en direction des publics et/ou liés à une discipline) liés à d'éventuels temps forts tels que le « *Ad-Hoc festival* », en veillant à ce qu'aucune discipline ne soit oubliée.

**Les partenariats avec d'autres lieux de diffusion seront recherchés et/ou poursuivis**, notamment ceux de la ville et de l'ensemble des communes de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

## 2. Les publics

La question de l'accessibilité et du renouvellement de tous les publics issus de tout le territoire, aux diverses propositions artistiques du Volcan, s'avère un enjeu central du projet. Il conviendra de poursuivre l'effort mené par l'équipe de l'EPCC durant les dernières années.

La médiation est partie intégrante de la mission de l'EPCC dans l'objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres, qu'elles relèvent du spectacle vivant ou des arts visuels. La politique tarifaire pourra être renouvelée.

Pour ce faire, des partenariats avec l'Education Nationale et Jeunesse et sports etc., seront maintenus voire optimisés.

L'accueil d'artistes en résidence de territoire sera un point d'appui essentiel de cette démarche qui doit permettre un dialogue original entre les artistes et la population.

Les partenaires publics attendent du ou de la candidat/e des propositions visant à pérenniser et faire

évoluer le rapport aux publics ; l'objectif étant d'identifier Le Volcan comme un lieu ressource et innovant sur les manières d'aborder les relations aux publics et aux habitants. Il s'agira de connecter la scène nationale à l'ensemble de la vie locale notamment culturelle en développant son action de collaboration avec les écoles, les fabriques, les autres équipements culturels, les entreprises mais aussi les grands projets de la ville.

**Au regard de la notion de droits culturels**, le projet devra présenter les actions envisagées en direction des publics « éloignés » en s'appuyant sur les différents dispositifs relatifs à l'éducation artistique et culturelle portés par les différents partenaires publics et prendra en compte les aspects suivants :

- Créer une dynamique forte d'actions culturelles afin de favoriser l'accès aux œuvres par les populations éloignées de la culture dans leur diversité (quartiers, publics défavorisés et empêchés...);
- Revisiter les partenariats et organiser la réflexion avec les structures locales dans un souci de partage et de mutualisation des moyens et des projets ;
- Poursuivre et développer les actions culturelles en direction des publics scolaires et universitaires ;
- Avoir une attention particulière pour les élèves en voie de professionnalisation et le projet du conservatoire ;
- Repenser le lien entre les artistes professionnels et les amateurs, au sein du projet artistique et culturel du Volcan ;
- Favoriser le lien intergénérationnel et les propositions faites aux familles, en lien avec le Ad-Hoc festival notamment ;
- Favoriser l'ouverture et la convivialité en intégrant la participation des publics à la vie de la Scène nationale.

### 3. Les actions territoriales de proximité et les partenariats

Par sa position de structure labellisée, Le Volcan est incontestablement un acteur culturel majeur à l'échelle régionale, nationale et internationale. Il n'en demeure pas moins que Le Volcan s'inscrit en priorité sur son territoire local.

Il est attendu, par les partenaires publics, que le projet défendu démontre les capacités du (de la) candidat(e) à rendre vivante cette inscription territoriale, à mettre en place des partenariats divers et innovants au profit des publics et plus largement, de la population. Le travail de synergie s'inscrira en complémentarité avec la mise en place, au bénéfice des artistes et là encore, in fine, du public.

Le Volcan doit inscrire son action dans les spécificités de son territoire. L'art et les artistes contribuent à une dynamique générale, permettant à cet établissement d'être un lieu ouvert et convivial.

La prise en compte des particularités de la ville :

- Sa vie saisonnière et balnéaire, et l'importance d'UN ETE AU HAVRE ;
- Sa dimension portuaire ;
- Son espace public classé à l'UNESCO, qui mériterait d'être encore plus investi ;
- L'attention particulière que la ville porte au RECIT : la ville sera attentive à l'inscription de cette dimension du « récit » dans le projet du candidat, le révélant dans tous les champs de la création artistique. La ville mène une politique publique offensive autour du livre, du plaisir de la lecture et de l'écriture qui a notamment déjà permis la révélation de talents et la création d'un cursus de formation inédit, le *master de création littéraire* de l'école d'art. La ville qui se

raconte prend également place dans l'action du label *pays d'Art et d'Histoire*, ou encore dans les parcours artistiques contemporains d'un ETE AU HAVRE.

Par ailleurs, la création d'un nouvel équipement culturel dans le quartier du Mont Gaillard, renforce les missions du label scène nationale à l'endroit de la production, des pratiques artistiques et culturelles amateurs et professionnelles, questionnant le lien entre public et création.

Ainsi, pour les partenaires publics, c'est bien la mise en cohérence dans un projet global de ces différentes échelles de coopération, du plus près au plus lointain, qui maintiendront Le Volcan en tant que lieu de référence culturelle et artistique unique.

Le développement du projet s'inscrira à différentes échelles :

- A l'échelle locale, en prenant en compte les spécificités en matière d'actions culturelles de la ville du Havre, en approfondissant avec les autres partenaires culturels les enjeux qui prédominent : la création et les actions envers la jeunesse et la vie étudiante ; objectif 100% EAC ; la dimension du RECIT ; l'itinérance ; l'appropriation de l'espace public et la pluridisciplinarité. L'ensemble de ces établissements et leur marque de fabrique sont cités en ANNEXE. L'implantation du Volcan au sein de l'espace Niemeyer, qui comprend la bibliothèque tête de réseau de la ville, une brasserie, une place publique doit devenir un atout supplémentaire pour l'établissement.
- A l'échelle départementale et régionale, en prenant en compte les réseaux de spectacle vivant existants et les politiques publiques développées dans des dynamiques transversales : comme les résidences d'écriture associant auteurs dramatique et circassien, ou encore les projets et la programmation mise en place par le département dans le cadre de LIRE A LA PLAGE et l'emblématique manifestation TERRES DE PAROLES.  
Il s'agira également d'interroger la place du Volcan au sein du réseau PAN (Producteurs Associés de Normandie). PAN est une plateforme dont l'objectif est d'accompagner en production et diffusion des compagnies dramatiques implantées en Normandie. Ce réseau regroupe le CDN Normandie – Rouen, le Préau - CDN de Vire, La Comédie de Caen, le Tangram, la Scène nationale 61, le Trident et Dieppe Scène Nationale. Les modalités d'accompagnement du réseau sont en cours de réflexion et redéfinition.
- A l'échelle nationale, au niveau des partenariats à engager pour la mise en place de productions, de coproductions et la circulation des œuvres.
- A l'échelle internationale en renforçant l'insertion du Volcan dans les réseaux internationaux, notamment les réseaux européens, tant en termes de programmation que de coproductions. A titre d'exemple, peuvent être mentionnées les programmations récentes de la programmation culturelle et institutionnelle de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE 22 – Première labellisation 160 manifestations) à laquelle des scènes nationales sont d'ores et déjà associées ;



## IV. LES MOYENS

### 1. Les moyens humains

Le projet devra faire ressortir les compétences managériales du candidat et son aptitude à encadrer et animer une équipe actuelle de 30 permanents (Cf ANNEXE). Il appartiendra au candidat de commenter l'organigramme actuel et, éventuellement, de proposer des évolutions organisationnelles permettant la mise en place des objectifs du projet présenté au jury.

### 2. Les moyens techniques

Les candidat.e.s sont invités à se référer à la partie 1 et aux annexes concernées.

### 3. Les moyens financiers

Comme les différents documents budgétaires joints à cette note d'orientation le donnent à comprendre, la santé économique de l'EPCC tient à la complémentarité entre les contributions publiques et les recettes propres que la structure réussit à générer et qui lui assure une base budgétaire solide grâce à laquelle l'activité peut se développer. Le ou la candidat.e donnera dans son dossier les grandes lignes de sa stratégie en matière de recettes spécifiques : activité de producteur délégué, politique tarifaire, locations d'espaces, entretien et développement du cercle des mécènes, développement de projets artistiques de territoire et d'accompagnement des publics à financement spécifiques...

Les budgets présentés sous format UNIDO des exercices 2019, 2020 et 2021 sont joints à ce dossier. Le projet doit comporter une stratégie budgétaire à **4 ans : 2022 à 2025.**

## V. LA PROCEDURE

La présente procédure d'appel à candidatures est régie par les modalités prévues à l'article 5 du décret du 28 mars 2017 et de l'arrêté de 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges, relatif au label « Scène nationale ».

En outre, elle répond aux dispositions prévues à l'article R.1431-10 du code général des collectivités territoriales (« les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de directeur. Après réception des candidatures, elles établissent à l'unanimité la liste des candidats. La proposition du Conseil d'administration visée au deuxième alinéa de l'article L.1431-5 est prise à la majorité des deux tiers de ses membres).

Pour sa mise en œuvre, une attention particulière est portée au respect des principes de non-discrimination (article 225-1 du code pénal) et de parité.

### 1. Calendrier de la procédure et conditions d'entrée en fonction du ou de la lauréat.e

- **Date limite pour la remise des projets : 13 février 2022**
- **Jury de sélection : semaine du 21 mars 2022**
- **Entrée en fonction de la nouvelle direction : 1<sup>er</sup> juillet 2022**
- Finalisation d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'ensemble des partenaires publics de l'EPCC : au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Suivant l'usage, le directeur qui quittera ses fonctions le 30 juin 2022 aura arrêté la programmation de la saison 2022 – 2023

Le ou la directeur.rice en fonction à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 définira la programmation de la saison 2023 – 2024

### 2. Forme attendue du projet artistique

Le document final, **d'une quinzaine de pages maximum**, hors annexes, sera précis sur le positionnement que le ou la candidat.e entend donner à son projet, les inflexions souhaitées, en explicitant les stratégies poursuivies en matière de ligne artistique, de conquête des publics, de partenariats.

Le ou la candidat.e devra détailler les perspectives en matière d'organisation des ressources humaines et le type de management déployé.

Il sera accompagné de prévisions budgétaires sur quatre ans, sur le modèle du budget présenté en annexe (nomenclature comptable UNIDO). Celui-ci devra être structuré, en termes de ressources publiques, à budget constant.

Chaque candidat.e devra préciser ses intentions de rémunération pour le poste (montant brut annuel).

Il s'agira de ne pas omettre de préciser ses coordonnées : adresse postale, courriel, numéro de téléphone.

### 3. Modalités de remise des projets artistiques et culturels

Une rencontre est possible avec les différents partenaires publics selon des modalités similaires pour l'ensemble des candidat.e.s, par principe d'équité.

Le projet artistique, culturel d'établissement est à adresser à l'ensemble des partenaires, **au plus tard le 13 février 2022**, par courriel ou courrier, le cachet de la poste faisant foi.

- **Monsieur le Maire et Président du Conseil d'administration**  
**A l'attention de madame Claire Baclet**  
Directrice générale adjointe culture, patrimoine et animation  
Hôtel de ville  
1517 Place de l'Hôtel de Ville – CS 40051 – 76084 Le Havre cedex  
claire.baclet@lehavre.fr
  
- **Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique – DGCA**  
**A l'attention de monsieur Jacques Vincent**  
Chargé de mission – Département de la diffusion artistique pluridisciplinaire et des programmes transversaux  
62, rue Beaubourg – 75003 Paris  
jacques.vincent@culture.gouv.fr & brigitte.penninckx@culture.gouv.fr
  
- **Madame La Directrice Régionale des Affaires Culturelles**  
**A l'attention de monsieur Julien Delot**  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie  
Conseiller théâtre & arts associés  
13 Bis rue de Saint Ouen – 14000 Caen  
julien.delot@culture.gouv.fr
  
- **Monsieur le Président de la Région Normandie**  
**A l'attention de madame Agnès Decour**  
Direction de la Culture et du Patrimoine - Service Spectacle vivant Formation Emploi  
Chargée de projet théâtre  
Abbaye-aux-Dames – Place Reine Mathilde –  
CS 50523  
14035 Caen Cedex 1  
agnes.decour@normandie.fr
  
- **Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine Maritime**  
**A l'attention de madame Jeanne Taconet**  
Direction de la Culture et du patrimoine - Service Action Culturelle et Territoriale  
Hôtel du Département  
Quai Jean Moulin – CS 56101 – 76101 Rouen Cedex  
jeanne.taconet@seinemaritime.fr

## **VI. ANNEXES**

- 1- L'environnement et le contexte artistique et culturel du Volcan ;
- 2- Réseau en Région Normandie
- 3- Le cahier des missions et des charges des scènes nationales ;
- 4- Les locaux et l'équipement technique : fiches techniques, convention de mise à disposition des locaux ;
- 5- Informations relatives au second équipement – Galerie marchande du centre commercial Grand Cap – Quartier de Mont-Gaillard
- 6- L'équipe : organigramme, grille des salaires, convention collective et accords d'entreprise ;
- 7- La structure juridique : statuts de l'EPCC ; règlements intérieurs de l'EPCC ; règlement intérieur du CA ; règlement intérieur de l'achat et de la commande publique ;
- 8- Convention pluriannuelle d'objectifs 2019 - 2022
- 9- Bilan des trois dernières saisons : programmation, fréquentation, partenariats, programmes d'actions artistiques et culturelles ;
- 10- Documents financiers : les trois derniers exercices financiers, les décisions modificatives qui en découlent et le budget prévisionnel 2022 ;
- 11- La production déléguée en cours et le contrat qui en découle ;
- 12- La liste des principaux marchés publics passés par le Volcan ;
- 13- Premiers contacts pour la candidature



## ANNEXE 1 : L'ENVIRONNEMENT ET LE CONTEXTE ARTISTIQUE ET CULTUREL DU VOLCAN

### REGION NORMANDIE

(Alençon, Cherbourg, Dieppe, Évreux, Louviers, etc.) ; Son littoral long de 640 kms et ses 8 ports de commerce donnent au territoire un caractère maritime affirmé. 6<sup>ème</sup> région française pour le commerce extérieur, la Normandie est une région industrielle de premier plan. Destination prisée à l'échelle mondiale, le tourisme constitue également une filière économique majeure en Normandie. Située au nord-ouest de la France, la Région Normandie, réunifiée en 2016 dans le cadre de la réforme territoriale, était divisée en 2 régions administratives depuis 1956. Bordée par la Manche, la région est limitrophe des Hauts de France, de la Bretagne, des Pays de la Loire et de l'Île de France, ainsi que du Centre Val de Loire.

La Normandie est une région à taille humaine, qui compte 3,3 M d'habitants, sur le territoire des cinq départements du Calvados (691 670 habitants en 2011), de l'Eure (598 347 habitants), de la Manche (499 958 habitants), de l'Orne (287 750 habitants) et de la Seine-Maritime (1 254 609 habitants).

Le chef-lieu est situé à Rouen (préfecture de Région) alors que l'hôtel de Région est situé à Caen (siège du conseil Régional).

La Région est organisée autour de trois grands pôles urbains (Caen, Le Havre et Rouen) et d'un important réseau d'agglomérations sur le territoire normand, dans 3 universités, écoles d'ingénieurs, écoles de gestion et de management, sections post-bac dans les lycées, écoles de formation sanitaires et sociales ainsi que dans deux écoles supérieures des Beaux-Arts.

### La politique culturelle de la Région Normandie

En matière de spectacle vivant, à travers sa politique culturelle intitulée *Territoire(s) Créatif(s)*, la Région Normandie s'engage depuis 2016 sur huit enjeux majeurs :

- Favoriser la vitalité et la diversité de la création ainsi que la circulation des œuvres
- Susciter l'innovation et l'expérimentation, et accompagner la mutation numérique
- Soutenir les industries culturelles, créatives et numériques
- Inscire plus fortement l'art contemporain sur le territoire
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de rénovation et de valorisation des patrimoines régionaux
- Veiller à une offre culturelle équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire en lien étroit avec les autres collectivités
- Inscire la notion de droits culturels comme un des principes permanents d'élaboration et d'évaluation de la politique régionale
- Construire un schéma normand de la formation artistique et culturelle.

**La Région Normandie s'emploie à faire vivre la culture sur tout son territoire, pour toutes et tous.**

A ce titre, sont inscrits au cœur de sa politique culturelle les **Droits Culturels** et quatre thématiques



ont été identifiées comme prioritaires : l'égalité femme-homme, la diversité culturelle, l'accès aux œuvres et à la pratique artistique et culturelle, l'équité territoriale.

Inscrits au cœur de textes internationaux de l'ONU et de l'Unesco, les Droits culturels ont trouvé leur place dans la législation française à travers la loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, ainsi que dans la loi LCAP du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ces deux textes appellent l'État et les collectivités locales à respecter les droits culturels des personnes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La Région Normandie, en inscrivant ces droits au cœur de sa politique culturelle et patrimoniale, invite donc ses partenaires à partager cette perspective et à permettre les conditions de sa mise en œuvre.

Dans le domaine du spectacle vivant, la Région soutient les équipes artistiques, le réseau labellisé par le Ministère de la Culture, les théâtres de villes/Scènes de territoire ainsi que diverses autres structures de création et de diffusion non labélisées, et s'appuie sur l'action de l'ODIA Normandie pour le développement culturel des territoires, la circulation et le rayonnement des équipes artistiques, tant sur le territoire normand que national et international.

La collectivité entend accompagner les artistes par la mise en place de différentes aides répondant à leurs besoins tout au long de leur parcours, notamment en matière de création. Concernant la diffusion, elle s'appuie particulièrement sur les missions confiées à l'ODIA Normandie, et souhaite accroître l'articulation entre son action et celle de l'agence.

Les artistes sont relativement nombreux en Région, et en augmentation constante ; et relèvent du secteur du théâtre et des arts associés (arts du cirque, de la rue, de la marionnette, de la parole), de la danse ; conventionnés par l'Etat et/ou la Région.

Plusieurs de ces compagnies connaissent un rayonnement national et international, à l'image des équipes artistiques dirigées par Pauline Bureau (La Part des Anges), Clément Hervieu-Léger (Les Petits Champs), Benjamin Lazar (Le théâtre de l'Incrédule), etc.

Attentive à l'aménagement harmonieux de son territoire, la Région Normandie conforte son soutien au réseau des établissements labellisés et scènes conventionnées ainsi qu'à certains théâtres de ville/scènes de territoire. Elle soutient également de nombreux festivals porteurs de sens qui façonnent l'identité culturelle de la Normandie, son appropriation par les normands et l'attractivité de la Région.

Par ailleurs, en 2018, la région Normandie a signé, avec les régions Pays de la Loire et Bretagne, une **charte de coopération culturelle interrégionale pour le spectacle vivant**. S'appuyant sur plusieurs dispositifs et actions concrètes, cette charte constitue un engagement de chacune des trois régions pour affirmer leur volonté commune de travailler ensemble à développer le spectacle vivant à l'échelle de ces trois territoires.

Afin de nourrir des collaborations innovantes et des solutions partagées, la Région entend jouer un rôle moteur dans la création de nouveaux réseaux et peut être aussi amenée à soutenir des **initiatives innovantes** en matière de portage de projets et/ou de modèles économiques favorisant l'autonomie (dans le cadre des contrats de territoires).

Enfin, la Région Normandie s'emploie à construire un **schéma normand de la formation artistique et culturelle** en développant l'offre de formation professionnelle et de recherche sur son territoire, en

phase avec les réalités du secteur culturel d'aujourd'hui.

Concernant la transmission, les enseignements et la formation à l'art dramatique :

- Le théâtre amateur, est particulièrement significatif et actif à Cherbourg en Cotentin, grâce à l'action déployée par la MJC de Cherbourg (membre de la FNCTA) tout au long de l'année et durant le festival de théâtre amateur : Les Téméraires.  
A Rouen, il est à noter l'existence du réseau ESPAAACE (échange soutien entre professionnels et amateurs pour l'accompagnement, la convivialité et l'expérimentation, coordonné par la compagnie conventionnée le Chat-foin).
- En Normandie, les 28 options théâtre (9 spécialités et 19 facultatives, soit 70% des enseignements artistiques) et les 2 cycles d'orientation professionnelle, des CRR de Caen et Rouen, constituent un vivier potentiel de jeunes artistes qui s'orientent pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre leur formation vers les écoles nationales supérieures d'art dramatique dont certaines sont situées dans des régions limitrophes (CNASAD à Paris, TNB à Rennes) et /ou les universités.
- En région, l'université de Caen propose une licence en art du spectacle ainsi qu'un Master « recherche/art du spectacle ». L'université de Rouen dispense quant à elle d'une licence professionnelle en médiation culturelle et management des entreprises culturelles.
- Sur le plan de la formation continue, il est à noter à Caen l'existence d'une école professionnelle d'acteurs, non diplômante, financée par le service formation professionnelle de la Région, conduite par la compagnie Actéa/Cité théâtre.

Par ailleurs, des propositions ponctuelles de formation, souvent sous forme de laboratoires, sont élaborées par les 2 CDN de Caen et de Rouen, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, participant ainsi à la qualification des artistes en activité de la région.

#### L'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie (ODIA)

L'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie (ODIA) est un organisme professionnel au service :

- Des compagnies, équipes artistiques, ensembles musicaux ou artistes solistes qui résident et développent leurs activités artistiques sur le territoire normand, dès lors que leurs activités professionnelles proposent une régularité de production ;
- Des structures culturelles d'ex Haute et Basse-Normandie de création et de diffusion, professionnelles ou bénévoles, financées majoritairement par des fonds publics ;
- Des collectivités territoriales.

En appui des politiques conduites par les collectivités, l'ODIA Normandie contribue à l'amélioration de la visibilité et à la qualification de la vie artistique et culturelle de la Région dans le domaine du spectacle vivant. Partenaire privilégié de la politique culturelle régionale, l'ODIA Normandie revêt un caractère essentiel pour la circulation des œuvres et des équipes artistiques normandes, et agit par ce biais comme incubateur de l'irrigation culturelle du territoire. A ce titre, la Région Normandie soutient fortement l'agence régionale et en est le premier financeur.

Les objectifs qui sont poursuivis par l'ODIA Normandie visent à :

- Garantir une effervescence artistique, et un aménagement équilibré du territoire,
- Favoriser la diffusion et le rayonnement local, départemental, régional, national, européen et international des équipes artistiques des deux régions, et participer à leur visibilité,
- Accompagner la structuration des équipes et la professionnalisation des acteurs culturels.

Son champ d'intervention se décline pour ce faire selon plusieurs axes opérationnels :

- La circulation des productions artistiques de qualité réalisées par des équipes artistiques des deux régions par le versement de garanties financières ;
- Le travail de mise en réseau ;
- L'action interrégionale ;
- La diffusion européenne et internationale ;
- La gestion d'un centre de ressources d'information et de documentation ;
- La communication ;
- L'organisation de journées professionnelles ;
- La formation ;
- L'accompagnement à l'élaboration de projets artistiques et culturels ou de politiques culturelles sur les territoires de la Région ;
- L'action territoriale de conseil en aménagement de salles

L'ODIA est également un acteur majeur dans l'accompagnement des compagnies dites « émergentes », mission essentielle pour permettre un renouvellement permanent du secteur.

### **DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

La Seine-Maritime est un département de 1 255 883 habitants. Il est composé d'un vaste littoral, de deux grandes métropoles (Rouen et le Havre) et d'une importante part de territoires ruraux.

La Seine-Maritime est riche de patrimoines nombreux et vivants. Terre de l'Impressionnisme et des écrivains, mais également des façades maritimes et falaises, des clos-masures, et des places fortes, le département se distingue par la présence de 10 « maisons d'écrivain », 56 parcs et jardins ouverts au public, de nombreux châteaux, manoirs et abbayes. Plus de 720 monuments sont protégés au titre des Monuments Historiques et 5 500 objets classés et inscrits. L'activité industrielle existe dans la mémoire, la transmission des savoir-faire mais également dans les bâtiments. Verreries, textiles, moulins et tanneries constituent en effet un patrimoine spécifique au territoire.

En matière de spectacle vivant, le territoire départemental est particulièrement bien doté en équipements d'envergure nationale et tous les labels sont fortement représentés : l'Opéra de Rouen Normandie, le Centre National des Arts de la Rue, le Centre National des Arts du Cirque, le Centre Dramatique National, le Centre Chorégraphique National, 2 scènes nationales, 5 scènes conventionnées, et de nombreux théâtres municipaux, qui développent une programmation annuelle inscrite dans les réseaux nationaux de diffusion et produisent une activité économique et une attractivité importantes. De même, le territoire est riche en festivals et offres de pratiques en amateur :

70 écoles dans le schéma départemental des enseignements artistiques, plus de 2 500 associations de pratiques artistiques recensées, ce qui est bien supérieur à d'autres départements comparables.

Dans le domaine de la lecture publique, les 7 communes de plus de 20 000 habitants disposent d'équipements opérationnels, proposant une offre de proximité à près de 500 000 habitants. 166 des 660 communes de moins de 2 000 habitants sont équipées de bibliothèques ou points lecture au bénéfice de 375 000 habitants. Sur les 78 communes restantes, 58 équipements maillent le territoire. Néanmoins l'efficacité de l'offre est très variable et n'est pas proportionnelle au nombre d'équipements. D'autres indicateurs invitent à une politique resserrée sur les fondamentaux.

#### Un territoire marqué par ses contrastes

Malgré le foisonnement de l'offre, le territoire est marqué par deux principales faiblesses :

- un déséquilibre de l'offre culturelle entre le milieu urbain, notamment concernant les offres de diffusion et le milieu rural où la densité de l'offre est moindre et pour lequel les lieux de patrimoines existants ne sont pas toujours suffisamment valorisés. En matière de lecture publique, un quart de la population est encore dépourvu d'équipements, plaçant le Département en fin de liste du classement national malgré sa politique de développement.
- des indicateurs alarmants en matière de culture et d'éducation. Le département présente un taux d'illettrisme supérieur à la moyenne nationale, dans la moyenne concernant les jeunes, et un taux d'échec scolaire de 15,6% (moyenne nationale 14,7%).

#### Définitions et enjeux

Au regard de ce contexte, et à l'heure de la réorganisation territoriale, le Département de la Seine-Maritime réaffirme et précise son intervention en matière de culture.

En premier lieu, il s'appuie sur l'existence d'une offre riche qui contribue à son attractivité touristique et économique, ainsi qu'au développement de nouveaux usages culturels. À partir de cette offre existante, le Département privilégie ses compétences légales : archives départementales ; lecture publique ; animation des sites patrimoniaux dont il est propriétaire ; schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques amateurs.

Par extension, et au regard des compétences sociales, le Département investit le champ de la transmission et de la connaissance (mémoire, patrimoines immatériels, savoir-faire, enseignement artistique) et interroge les modalités d'accès à l'ensemble de l'offre de création et de diffusion, notamment par l'action culturelle qui vise à mettre en lien les artistes et les œuvres, les pratiques et les publics, en l'occurrence les habitants du territoire dans toute leur diversité.

Outre son action vers le grand public, le Département affirme son identité d'échelon territorial des solidarités qu'il décline en ciblant une partie de son intervention sur :

- le soutien aux territoires, notamment ruraux, dans l'idée d'un équilibre global de l'offre,
- le développement et renouvellement des publics, notamment les plus éloignés de l'offre culturelle.

Les enjeux de la politique culturelle départementale sont ainsi identifiés :

- Renforcer l'intervention départementale sur les territoires les moins pourvus en offre culturelle, notamment les territoires ruraux.

Le Département peut agir en faveur d'un rééquilibrage en contribuant à l'existence d'une offre artistique et culturelle de qualité de proximité, en valorisant l'existant, en impulsant des projets nouveaux, en travaillant sur la mobilité des offres et des publics.

- Faire de la culture un outil d’insertion et de cohésion sociale au bénéfice des publics prioritaires dans l’accompagnement départemental.  
Le déséquilibre territorial n’est pas l’unique cause d’un défaut de fréquentation et d’implication dans la vie culturelle. Le Département, au regard de ses compétences premières, choisit d’agir en faveur des publics les plus fragilisés : bénéficiaires du RSA, personnes âgées, personnes handicapées, des personnes et des familles les plus modestes (selon les critères de la CAF), et des publics dont il a la charge dans le cadre de ses compétences : élèves des collèges. Cette priorité n’exclut pas le public individuel et familial qui constitue un public nombreux notamment pour les sites et musées mais bien au contraire invite à adapter les interventions en proposant d’une part des actions adressées directement au grand public, d’autre part des interventions visant les publics « relais » qui sont en tant qu’interlocuteurs privilégiés les intermédiaires entre les politiques du Département et les habitants. De manière générale, il s’agit des communes ou leurs regroupements, et de manière spécialisée les bibliothécaires et acteurs du livre, les collèges, les acteurs du social, de l’éducation nationale, et les associations dans les domaines culturels, artistiques et patrimoniaux.
- Affirmer l’identité sociale du Département. La poursuite d’objectifs répondant à ces enjeux permet au Département d’affirmer sa spécificité sociale auprès des autres collectivités territoriales, de l’État et de ses partenaires. Elle offre également l’opportunité d’une démarche globale pour impliquer les habitants via des dispositifs culturels, dans les champs de l’économie et de l’emploi, de la formation, de l’insertion sociale, du tourisme et dans des projets de territoire.

#### Axes de l’intervention départementale en matière de culture

Ces enjeux se déclinent en 5 axes d’intervention :

1. Favoriser la culture comme levier d’attractivité territoriale et touristique, et encourager le développement des industries culturelles et créatives
2. Contribuer à l’existence d’une offre artistique et culturelle durable en milieu rural
3. Associer le dynamisme de la création contemporaine à la politique de lecture publique et d’animation du patrimoine
4. Faire de la transmission et de la formation des outils pour l’implication des acteurs et la participation des habitants
5. Définir l’identité départementale dans le lien entre cultures et solidarités.

Le 4 octobre 2016, le Conseil Départemental a ainsi adopté le projet :

Dynamique territoriale et diversité culturelle : orientations pour la politique culturelle départementale 2017- 2022

Dans ce cadre, le Département de la Seine-Maritime a choisi d’inscrire sa politique culturelle dans une dynamique territoriale au service de l’ensemble des habitants de la Seine-Maritime.

En matière de spectacle vivant, deux axes majeurs se dégagent :

- Un accompagnement soutenu de la vie artistique et culturelle départementale,
- Une volonté d’aménagement culturel du territoire et de développement des publics.

L’accompagnement de la vie artistique et culturelle

Le Département s’emploie à contribuer à l’existence d’une offre de qualité, diversifiée et équilibrée sur l’ensemble du territoire :

- Un soutien aux équipements culturels structurants visant à les accompagner dans le développement de leurs missions de création, de diffusion et de politique de sensibilisation culturelle et d'inclusion sociale. Il s'adresse principalement aux scènes nationales, aux centres nationaux, aux scènes conventionnées en raison de la qualité artistique proposée et du rayonnement départemental voire national qu'ils exercent sur le territoire.
- D'autres lieux non labellisés soutenus : en raison notamment de leur forte implication aux côtés des compagnies du territoire pour la diffusion de leurs créations et aux côtés des jeunes compagnies émergentes qu'ils accompagnent.
- Un soutien aux équipes professionnelles de la Seine-Maritime par :
  - ✓ une aide à la création artistique ainsi qu'une aide au premier projet pour les compagnies émergentes,
  - ✓ un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) en direction des collégiens – CRED (Contrat de réussite éducative Départemental)
  - ✓ une aide à l'organisation d'évènements et de manifestations professionnelles notamment les festivals.

#### Une politique d'aménagement culturel du territoire et de développement des publics

Échelon territorial des solidarités, le Département de la Seine-Maritime met au coeur de son action l'accessibilité des cultures en ciblant les territoires et les publics les plus éloignés de l'offre culturelle :

- Un dispositif d'aide à la résidence d'artistes en milieu rural en lien avec les territoires (EPCI) et les équipes artistiques,
- Un appel à projets Action culturelle au bénéfice des territoires et de leur population,
- Un dispositif de conventionnement avec les lieux culturels qui intègrent notamment des propositions culturelles et artistiques décentralisées,
- Une aide à la diffusion de petites formes sur les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle en écho au Guide Départemental « A Vous de Voir », recensant ces petites formes pour une meilleure visibilité de ces dernières.

L'ensemble de ces dispositifs viennent en complément ou s'articulent avec ceux mis en place par les autres partenaires institutionnels du territoire (Etat/Région/Villes/Communautés de communes).

#### VILLE DU HAVRE

Plus grande ville de Normandie, Le Havre est située à 2 heures de Paris. C'est une ville à la modernité radicale. En 2005, le centre reconstruit par Auguste Perret après la Seconde Guerre mondiale est inscrit par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial. Révélant Le Havre aux yeux du monde sous un nouveau jour, cette inscription a permis à la ville de faire à tous la démonstration de sa capacité à se réinventer. Le Havre, ville phénix, porte toujours aussi bien la devise que lui a donnée son créateur François Ier « nutrisco et extinguo » (nourrir le bon feu, éteindre le mauvais).

Depuis une vingtaine d'années, une profonde transformation de la ville a été engagée afin qu'elle rejoigne les rangs des plus grandes villes de France, notamment en termes d'équipements et de projets culturels. Les mutations sont réelles. L'implantation de nouveaux équipements comme le centre commercial des Docks Vauban (2009), la salle de spectacle Docks Océane (4 400 places), le centre

commercial Coty, de nouvelles gares, l'ouverture en 2013 du Tetris, Salle de Musiques Actuelles (SMAC) dotée de deux salles (1 100 places), un nouveau stade de 25 000 places assises (2012), deux lignes de tramway mises en service en 2012, une bibliothèque de nouvelle génération inaugurée en 2015 à l'occasion de la requalification de l'Espace Niemeyer qui a aussi vu la réhabilitation du bâtiment du Volcan, Scène nationale, un Centre des Congrès inauguré en 2016, la Cité numérique (2020) qui accueille entre autres l'École de Management de Normandie (EMN) ont renforcé l'attractivité de la ville, en Normandie et en France.

Les 500 ans de la ville en 2017 ont été l'occasion d'une grande saison artistique et culturelle, *Un Été au Havre*, qui se poursuit désormais chaque année. Par cet événement phare, mais également dans le cadre des projets des établissements culturels havrais ou d'événements tels que le festival littéraire *Le Goût des autres*, la ville du Havre place la création contemporaine au cœur du quotidien des Havrais, et notamment dans leur espace public, avec un objectif affirmé d'accessibilité, de convivialité et de développement des publics.

La mer est omniprésente au Havre, dans toutes ses dimensions : 1<sup>er</sup> port de croisière de la façade Manche-Atlantique, 1<sup>er</sup> port français pour les trafics conteneurisés, Le Havre est aussi une station balnéaire. Rares sont les villes de plus de 170 000 habitants avec une plage en centre-ville, accessible en tramway. Orientée sud-ouest, longue de plus de deux kilomètres en centre-ville, la plage du Havre offre de nombreuses possibilités de distractions et de divertissements. Grâce au développement de ses infrastructures, Le Havre offre aussi aux plaisanciers un plan d'eau surprenant. Le Havre est un spot particulièrement propice, selon la houle, à la pratique du windsurf, kitesurf, speed-sail, body-board, stand-up paddle, skimboard, surf, wakeboard, aviron, de la glisse en général... Siège d'HAROPA, réunion des ports du Havre-Rouen-Paris, le Havre mise sur l'axe-Seine pour poursuivre son développement.

Parmi les politiques publiques menées, *Lire au Havre* inscrit depuis 2012 Le Havre dans le paysage national comme une des villes mettant le livre et la lecture au centre de l'ambition culturelle du territoire. Avec *Lire au Havre*, les livres vont à la rencontre du public. La politique publique s'applique également à explorer et mettre l'accent sur la dimension créative de la lecture, ainsi que le rapport à l'écriture et la narration.

*Lire au Havre* nourrit avant tout l'ambition de donner aux lecteurs confirmés les moyens (y compris numériques) de vivre plus intensément leur passion du livre et, au plus grand nombre, un accès plus naturel à la lecture, aux œuvres (écrites, sonores, visuelles ou numériques) ainsi qu'à leurs auteurs.

L'écosystème culturel havrais se caractérise par un maillage structurel et territorial qui vise à offrir au public et aux artistes des lieux de rencontre, de travail, d'expression, de création. Le territoire est riche de structures, labellisées ou non, qui contribuent au rayonnement culturel, patrimonial et contemporain, et à l'offre artistique et culturelle : une Scène nationale, Le Volcan ; une SMAC, Le Tetris ; 3 musées de France ; un centre d'art contemporain, Le Portique ; un EPCC chargé du patrimoine maritime et portuaire, French Lines & Cies ; un réseau de lecture publique avec 19 bibliothèques, médiathèques ou relais lecture ; deux théâtres municipaux ; un Magic Mirrors ; le Fort de Tourneville, site collectif dédié à la culture et aux artistes. De nouveaux sites accueillent également de nouvelles pratiques artistiques ou culturelles : la Halle aux poissons ou encore le Hangar zéro.

Le développement des pratiques artistiques, le lien entre amateurs et professionnels, la professionnalisation des artistes sont notamment assurés par le Conservatoire à rayonnement départemental Arthur Honegger (avec section danse et théâtre) et l'École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen, l'ESADHaR.



## LES PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS DE LA VILLE

- Le Conservatoire du Havre mène un projet d'établissement spécifique qui favorise autant l'apprentissage que la création artistique dans les domaines des musiques savantes et des musiques du monde. Se développent plusieurs dispositifs d'apprentissage par la musique pour les populations les plus éloignées comme les programmes DEMOS, UN VIOLON DANS MON ECOLE. Il porte des ensembles à la renommée nationale et internationale comme les Musiciens de Saint-Julien, dont le chef est artiste associé à la Scène Nationale, un orchestre d'harmonie et un orchestre symphonique qui vient de recruter son chef à l'international ; Le conservatoire (aux côtés des théâtres de la ville) est aussi investi dans un programme, en lien avec le CNM, autour de la chanson qui rallie de nombreux acteurs de la ville et met en lumière son cursus théâtre ;
- Le Centre chorégraphique national, LE PHARE vient de recruter sa nouvelle direction, en la personne de Fouad BOUSSOUF. Son projet artistique s'organise aussi dans les liens entre local et international, et le croisement des formes artistiques. Avec son arrivée au Havre, le chorégraphe souhaite investir l'espace public.
- Le Théâtre des Bains Douches, lieu de référence pour l'émergence dont la vocation est consolidée dans une collaboration étroite et de partenariat avec la Scène nationale. Le Théâtre accueille chaque année une dizaine de compagnies en résidence. Egalement école d'art dramatique, le théâtre organise des ateliers et des événements autour des pratiques amateurs.
- Les théâtres de la ville du Havre (Théâtre de l'Hôtel de Ville, 750 places et le Petit Théâtre, 400 places) s'appuient sur un projet d'établissement orienté vers une programmation grand public qui favorise l'interdisciplinarité comme le cirque, la magie nouvelle, la chanson (programme en lien avec le conservatoire). Par ailleurs, bientôt doté d'un nouvel espace d'exposition, le théâtre de l'Hôtel de Ville sera en mesure d'accueillir chaque année plusieurs expositions ou événements autour des arts visuels, plastiques, graphiques et animés. Les théâtres accueillent l'ensemble des écoles de danse, musique et théâtre du Havre ; ils proposent aussi des résidences d'artistes, des cartes blanches autour de formes légères et inscrivent leur action dans les dispositifs de développement et de création pour les jeunes publics.
- Les bibliothèques/médiathèques et relais lecture, au nombre de 19 et à travers une programmation annuelle foisonnante dont le festival de création littéraire LE GOÛT DES AUTRES, sont un acteur majeur de la ville. Ainsi les bibliothèques ont développé un savoir-faire incontournable et précieux qui sait mettre en lien œuvre et public. Avec plus de 200 événements et ateliers annuels, répondant à toutes les sollicitations thématiques des acteurs la ville et au-delà, les équipes savent travailler à la création d'actions culturelles et de programmes à partir des livres et des écritures, dans les champs de la musique, de l'image, du numérique, du graphisme, des arts plastiques et de toutes les formes favorisant l'interdisciplinarité. Premier interlocuteur des écoles maternelles, primaires et secondaires de la ville, elles entretiennent un maillage partenarial étroit. Leur direction est par ailleurs proactive dans les réseaux nationaux par lesquels elle est régulièrement sollicitée (CNL, archives Nationales, Bibliothèque de France etc.). Par ailleurs elle compte dans son déploiement les archives municipales qui sont là aussi exemplaires dans leur rapport aux liens entre passé et projection vers l'avenir. La capacité d'accueil des équipements varie entre 50 et 300 personnes.



- Le centre d'art contemporain, LE PORTIQUE, prochainement installé à l'endroit du Port Center dans une configuration plus visible et plus événementielle, le centre d'art joue un rôle essentiel au sein des réseaux de création de la ville et de la région. A la manette pour la recherche et l'accueil de plusieurs artistes (on lui doit la création de la CATENE créée par Vincent GANIVET), le centre d'art est très à l'écoute des formes de créations plastiques et visuelles les plus innovantes. Très investi dans le champ de la transmission, il est à l'origine de la création de nombreux programmes d'actions culturelles avec des jeunes artistes, à destination de tous les publics.
- Le Fort de Tourneville, Site remarquable de 7 hectares qui héberge des ateliers d'artistes, salles de concerts, écoles de musique, archives municipales. Après quelques années de fonctionnement autogéré, il s'apprête à accueillir le premier incubateur de jeunes talents dans les domaines des arts visuels et plastiques. Son activité s'articule autour d'un parc à la végétation endémique et du développement d'un projet d'éco pâturage et de formations dans les domaines de la médiation artistique et écologique.
- Museum, Explorer autrement les multiples champs de la culture scientifique pour mieux en faire partager les enjeux, telle est la ligne directrice du MUSEUM qui a choisi de consacrer l'ensemble du bâtiment aux expositions temporaires : chaque nouvelle exposition investit tout le musée qui fait ainsi peau neuve et se place sous le signe d'une thématique à découvrir...
- MUMA, Par ses différentes acquisitions et legs, le MUMA abrite l'une des plus grandes collections Impressionnistes de France : Monet, Dubuffet, Friesz, Dufy, Braque, Renoir, Pissarro, Sisley, Degas ou encore Courbet et Corot. Le Musée Malraux accueille chaque année une exposition temporaire d'envergure, mettant en évidence les liens fondamentaux entre l'art aujourd'hui et les fondations indiscutables, héritage des impressionnistes sur notre époque. Par ailleurs, le MUMA s'associe tous les deux ans à la manifestation emblématique NORMANDIE IMPRESSIONNISTE.
- Les musées d'art et d'histoire sont composés du Musée de l'Hôtel Dubocage de Bléville, de la Maison de l'armateur et de l'Abbaye de Graville. Les trois musées sont implantés au sein de quartiers remarquables du Havre, le quartier historique de Saint-François et celui de Graville. Le site exceptionnel de l'Abbaye et son jardin romantique offrent un panorama superbe sur la ville, son port et l'estuaire de la Seine. Les trois établissements travaillent en étroite relation avec l'ensemble des équipements de la ville à l'occasion de manifestations annuelles et internationales.
- Le TETRIS, scène des musiques actuelles, dont les missions sont orientées vers l'émergence et l'accompagnement à la diffusion et la chanson de la scène locale. Avec sa salle pouvant accueillir jusqu'à 1100 personnes, le TETRIS propose une programmation riche et éclectique avec un événement clé : le festival OUEST PARK.

Les nouveaux sites, *Halle aux poissons*, *le Hangar Zéro* : ces deux nouveaux sites sont issus du récent appel à projet **REinventer LE HAVRE**. Ils proposent des modèles de gouvernance de tiers lieux avec pour chacun une dimension écologique importante.

### COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Si les communes n'ont pas choisi de donner la compétence culture à la CU, celle-ci les accompagne. Ainsi, la CU soutient des évènements visant à accompagner le développement et l'équilibre territorial notamment en zone rurale : cinéma (soutien aux cinémas et à l'évènement CINETOILE), cirque et art de la rue (la fête du cirque, Gromesnil dans tous ses états, la métropole en Seine), ainsi que des évènements ou établissements contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

## **ANNEXE 2 : RESEAU EN REGION NORMANDIE**

### **5 scènes nationales**

- Le Volcan / Le Havre
- Dieppe Scène Nationale / Dieppe
- Le Tangram / Evreux – Louviers
- Le Trident / Cherbourg
- Scène nationale 61 / Alençon – Flers

### **11 scènes conventionnées d'intérêt national**

- L'Archipel / Grandville - Art en territoire « pour un théâtre populaire »
- Le Rayon Vert / Saint-Valéry-en-Caux – Art en territoire
- Le Théâtre du Château / Eu – Art en territoire « textes et voix »
- Le Passage / Fécamp - Art et création « théâtre et objet »
- Le Théâtre du Champ Exquis / Blainville-sur-Orne - Art Enfance et jeunesse
- Théâtre Municipal de Coutances – Art Enfance et jeunesse
- L'Éclat / Pont-Audemer – Art Enfance et Jeunesse
- L'Arsenal / Val de Reuil – Art et création « Danse »
- Le Rive Gauche / Saint-Etienne-du-Rouvray – Art et création « Danse »
- Le Trianon Transatlantique / Sotteville-lès-Rouen – Art et création « chanson francophone »
- Théâtre de Caen – Art et création « lyrique »

### **3 Centres Dramatiques Nationaux**

- Centre Dramatique National Normandie – Rouen
- La Comédie / Caen
- Le Préau / Vire

### **1 Centre national des arts de la rue et de l'espace public**

- L'Atelier 231 / Sotteville-lès-Rouen

### **2 Pôles nationaux des arts du cirque**

- Le Cirque Théâtre / Elbeuf
- La Brèche / Cherbourg

### **1 Centre national des arts de la marionnette en préparation**

- Le Sablier / Dives-sur-Mer - Iles

### **2 Centres Chorégraphiques Nationaux**

- CCN de Caen
- Le Phare / Le Havre
- 1 Centre de Développement Chorégraphique National
- Chorège à Falaise (Calvados)

### **1 Théâtre Lyrique d'intérêt national**

- Théâtre des Arts – Opéra de Rouen

### **1 Orchestre**

- L'Orchestre Régional de Normandie

### **6 scènes de musiques actuelles**

- La Luciole / Alençon
- Big Bang Café / Hérouville-Saint-Clair
- Le Cargö / Caen

- Le 106 / Rouen
- Le Normandy / Saint-Lô
- Le Tétris / Le Havre

**1 FRAC : sur Rouen et Caen**

**10 théâtres de ville / Scènes de territoire (soutenus notamment par la Région Normandie)**

- Théâtre de Saint-Lô
- Les Franciscaines / Deauville
- Théâtre de l'Étincelle / Rouen
- Théâtre de Lisieux
- La Renaissance / Mondeville
- Saison culturelle de Bayeux
- Quai des Arts / Argentan
- Saison Culturelle de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie /Avranches et autres villes (50)
- Juliobona / Lillebonne (76)
- L'expansion Artistique / Grand-Quevilly et Déville-lès-Rouen (76)

**Compagnies conventionnées par la DRAC Normandie :**

**Compagnie dramatique :**

- 14 :20 / Rouen
- L'Eolienne / Rouen
- La Part des Anges / Rouen
- Le Chat Foin / Rouen
- AKTE / Le Havre
- La Part du pauvre / Elbeuf
- L'Héliotrope / Bernay
- Les Petits Champs / Beaumontel
- Le K / Louviers
- Théâtre de l'Incrédule / Louviers
- Les Echappés Vifs / Sourdeval
- Max et Maurice / Maizet
- Toutito Teatro / Cherbourg-Octeville

**Compagnies chorégraphiques**

- Beau Geste
- La Bazooka
- Shifts

**Compagnies, groupes et ensembles musicaux**

- Les Arts improvisés
- Les Vibrants Défricheurs
- Ensemble Correspondance
- Ensemble De Caelis
- Ensemble Variance
- Poème harmonique

- Les musiciens de Saint-Julien
- Les musiques à ouïr

**Les compagnies aidées à la structuration par la DRAC Normandie :**

**Compagnies chorégraphiques :**

- Kashyl
- Pli
- Etant Donné

**Compagnies et ensembles musicaux**

- Les Meslanges

## ANNEXE 15 : PREMIERS CONTACTS POUR LA CANDIDATURE

- **Ville du Havre**  
**Madame Claire Baclet**  
Directrice générale adjointe culture, patrimoine et animation  
claire.baclet@lehavre.fr  
**Madame Marie France Lucchini**  
Directrice Promotion Arts de la Scène et Contemporains  
Marie-France.lucchini@lehavre.fr
  
- **Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie**  
**Monsieur Julien Delot**  
Conseiller théâtre et arts associés  
julien.delot@culture.gouv.fr
  
- **Région Normandie**  
**Monsieur Yvan Sytnik**  
Directeur de la culture et du patrimoine  
Yvan.sytnik@normandie.fr  
**Madame Irène Guillotie**  
Chef du service spectacle vivant, formation, emploi  
Irene.guillotie@normandie.fr  
**Madame Agnès Decour**  
Chargée de projet théâtre  
agnes.decour@normandie.fr
  
- **Conseil Départemental de Seine Maritime**  
**Madame Jeanne Taconet**  
Responsable du service Action Culturelle et Territoriale  
jeanne.taconet@seinemaritime.fr
  
- **EPCC Le Volcan**  
**Monsieur Ludovic Becker**  
Administrateur général  
l.becker@levolcan.com







## **SECOND EQUIPEMENT DE LA SCENE NATIONALE LE VOLCAN**

### **Galerie marchande du centre commercial Grand Cap**

### **Quartier de Mont-Gaillard**

*Se déplacer – c'est se dépasser*

#### **Quelques éléments de contexte de l'opération**

Lorsque la ville du Havre a décidé de créer une nouvelle bibliothèque sur le site historique de la scène nationale « le Volcan » conçu par Oscar NIEMEYER, la question de la seconde salle du Volcan était posée.

En mars 2011, une demande de désaffectation de « la salle polyvalente, le petit « volcan » a été déposée au Ministère de la culture afin d'autoriser sa fermeture pour permettre l'aménagement de la nouvelle bibliothèque ouverte au public en novembre 2015.

Depuis, la scène nationale est « en manque » d'une salle polyvalente de création, diffusion, répétitions (Cf. caractéristiques de l'ancienne salle du petit Volcan en annexe). D'autre part, la scène nationale a également perdu ses bureaux qui occupaient le 2<sup>e</sup> étage du petit Volcan. Elle loue actuellement des locaux situés dans un immeuble très proche du site NIEMEYER. Différentes solutions ont été envisagées, mais jusqu'à présent aucune n'a pu franchir le stade de l'analyse d'opportunité.



Enfin, les travaux réalisés sur le Grand Volcan ont permis d'en améliorer considérablement l'acoustique et d'aménager une grande salle de 800 places pour y présenter dans les meilleures conditions les musiques, la danse et les grandes formes de cirque et de théâtre sur un grand plateau et dans un cadre « conventionnel ». La scène nationale du Havre LE VOLCAN dispose d'un plateau de 18 mètres et d'une autre scène adaptée au travail et à la diffusion de petites formes.

### **Les fondements du projet**

Il s'agit par conséquent de retrouver un lieu de travail et de vie complémentaire du théâtre du Volcan pour la scène nationale. Ce nouvel équipement pour la scène nationale répond à la définition d'un nouveau projet artistique.

*« La création d'une salle supplémentaire et nécessaire pour la scène nationale du Havre ne se pose pas comme celle d'un espace de production supplémentaire, mais bien comme celle d'un nouveau point de ralliement sur le territoire qui permettra de nouvelles modalités de rencontres entre les artistes, les œuvres, les populations. »*

LE VOLCAN se situe dans ce qu'on appelle « l'hyper centre ». Cette appellation symbolise et caractérise la zone de reconstruction de la ville, classée Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cette histoire particulière a concentré une grande partie de l'attention des pouvoirs publics et permis un fort développement culturel et touristique : scène nationale, instance pays d'art et d'histoire, bibliothèques, office du tourisme, centre d'art contemporain, musées, MUMA, Œuvres monumentales d'UN ETE AU HAVRE, commerces, urbanisation des bords de mer, aménagement de la plage, Pasino, théâtres de la ville, parvis de l'hôtel de ville.

Parallèlement, la ville, limitée par ses frontières physiques (Manche et vallée de la Lézarde), s'est aussi développée dans les quartiers nord et sud en annexant au fil des années d'anciens villages (Sanvic, Bléville ...). Elle y a construit des cités HLM accueillant les habitants sortis de l'habitat provisoire d'après-guerre, les ouvriers et cadres moyens des usines du tissu industriel en plein essor (automobile, pétrochimie) et les nouveaux arrivants. Ces nouvelles cités côtoient un habitat pavillonnaire dense.

La ville a accompagné ce développement d'un certain nombre d'infrastructures notamment à travers son réseau des bibliothèques (8 bibliothèques – 9 relais lecture et 1 bibliobus) et des Fabriques (centres social et structures sociales de quartier).

Par ailleurs, la ville a créé un réseau de tram en Y qui partant de la plage dessert le nord de la ville ; le quartier de Caucriauville à l'est et le quartier du Mont-Gaillard à l'ouest. Ces lignes permettent ainsi de rallier une grande partie de ses quartiers.

Cette nouvelle configuration offre un visage inédit à la ville : une meilleure circulation des habitants, un accès facile à l'hyper-centre.

### **Des perspectives nouvelles**

Dans cette dynamique contrastée, la ville souhaite installer l'équipement culturel complémentaire de la scène nationale qui lui permettra de remplir sa mission en correspondance avec la réalité du territoire et des missions de service public qui lui ont été confiées par son statut et son cahier des charges. La ville qui a toujours innové et a été

exemplaire notamment dans la création des structures culturelles (Première maison de la culture, Fort de Tourneville, centre d'art contemporain) et la démonstration de leur impact sur la vie et l'émancipation d'un territoire et de ses habitants, renforce son positionnement en choisissant d'installer le deuxième équipement de la scène nationale au sein de territoire en plein développement dans un site très urbanisé.

Ainsi la ville, premier soutien local de la Scène Nationale, est fortement mobilisée par l'évolution de l'établissement, par les questions de renouvellement des publics, de l'ampleur des pratiques amateurs et de l'émergence des nouvelles formes de créations et de dynamiques entre création et public.

**Il s'agit d'écrire une nouvelle histoire avec l'ambition et l'exigence que nécessite un projet qui s'inscrit dans une réalité sans lui tourner le dos et en faisant de la contrainte un atout autant qu'un partenaire, un endroit de développement.**

### **Caractéristiques techniques**

En périphérie mais desservi par le tramway, proche de l'entrée de ville Nord par la côte, à 5,5 km du site NIEMEYER – 2.800 à 3.500 m<sup>2</sup> au sol. Occupation cellules vacantes friche commerciale de la galerie marchande.

Le Mont Gaillard est un quartier situé sur la ville haute du Havre, vers le plateau Nord-Ouest. Créé dans les années 1970 pour loger les ouvriers du port du Havre. L'origine du nom "Mont Gaillard" vient d'une ferme située sur un mont du même nom du quartier. C'est une zone urbaine sensible (ZUS) composée de grands ensembles et de pavillons. Le quartier a été placé officiellement en zone de sécurité prioritaire (ZSP) par le préfet de région le 14 février 2014.

Le Mont Gaillard a fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain signé avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) qui a notamment financé la démolition de deux tours de 18 étages le 26 novembre 2006.

Son hypermarché Auchan « Grand Cap », ouvert en 1973, est alors l'un des plus grands en France et attire une clientèle sur un vaste périmètre (9 millions de visiteurs par an). Il s'est agrandi à plusieurs reprises, et, avec l'ouverture de l'extension de sa galerie marchande en 2014, il s'est propulsé en tête des plus grands centres commerciaux de Normandie. Le site est desservi par une station de tram. Il y existait autrefois une salle polyvalente municipale qui accueillait des spectacles.





5



